



Prolongation d'un bail commercial, besoin de précision

Par **Lehr Jean**, le **26/09/2016** à **14:19**

Bonjour à tous [smile3]

J'ai repris des locaux dans lequel un locataire a contracté un bail commercial (3-6-9).

Il a dénoncé ce bail 6 mois avant la fin de la première triennale.

à la fin de la triennale, il a souhaité une prolongation de bail de 1 mois , puis une autre prolongation de 1 ans.

Aucun bail dérogatoire n'a été signé, c'est donc bien une reconduction du bail initial et de ses conditions?

En poursuivant dans cette logique, pourra-t'il se soustraire à l'obligation de dénoncé le bail à nouveau 6 mois avant terme , car cette période est déjà dépassée , il a fixé la fin du bail à cette année civile avec l'ancien propriétaire.

Merci d'avance pour vos avis ,